

Cultive	SA	SA1	SA2	SA3
Mirabeau F1	37	42		
Palco F1			2A10	34 37
Rouge	38	44	SA1	38 44
Vert	38	44	SA1	38 44
Tatsoï	38	44	SA1	38 44
Cultivée	38	44	SA1	38 44
Rondo F1	38	48	2A13	35 38 48
Ozeka	38	45	2A11	35 38 45
Mirabeau F1	38	42	2A14	38 42
Kitsch	39	46	SA2	37 39 46
Zoumai	39	46	SA2	37 39 46
Sumitie	39	46	SA2	37 39 46
Mirabeau F1	39	43	2A14	39 43



Planification en maraîchage

Optimiser sa rotation tout en gérant ses intrants

L'adhésion à l'Adear est requise.

DEROULE

La planification, complexité et importance

- Planification et réussite de ses cultures.
- Méthodes et connaissances pour bien préparer son année.
- Quantification de ses besoins en légumes tout au long de l'année en fonction de ses objectifs de commercialisation : *modes de commercialisation. Chiffre d'affaire, objectif et nombre de clients à prévoir. Gamme de légumes et calendriers de productions.*

Planification et réalité du terrain

- Définition des surfaces selon ses objectifs et organisation de son parcellaire.
- Cohérence surfaces et main d'œuvre.
- Organisation du parcellaire en fonction des choix techniques (équipement, mécanisation...) et agronomiques (rotations associations, intrants...).

>>> *Initiation du fonctionnement d'un **tableur de planification** et du logiciel **Qrop** de l'Atelier paysan.*

Pré-requis : Aucun

Date : Lundi 20
Février 2023

Horaires :
9h30 à 17h30

Lieu :
Limoges (87)

Public :
Agriculteurs.rices (et autres éligibles Vivéa),
Porteurs.euse.s de projet, Salariés.ées...

Intervenant :
Christophe Deruelle,
paysan et ancien conseiller maraichage
chambre d'agriculture 87

Repas : Déjeuner tiré du sac

Accès PMR :
A votre écoute pour tout besoin

Modalités d'inscription et informations pratiques sur les formations

Conditions d'accès :

Les formations sont destinées en priorité aux agriculteur.ice.s, conjoint.e.s collaborateur.trice.s, aux salarié.e.s, aux cotisant.e.s solidaires et aux porteur.euse.s de projet agricole.

Les inscrits s'engagent à être présent pendant toute la durée de la formation à laquelle ils sont inscrits.

Prise en charge :

- VIVEA :

Le "crédit" VIVEA des contributeurs est plafonné depuis 2021 à 2 250 €/an.

Pour consulter l'état de vos droits, rendez-vous sur le site Internet vivea.fr >

« Comment connaître le montant du crédit disponible sur mon compte ? »

Les porteur.euse.s de projet sont **éligibles Vivéa dans le cadre de leur PPP**, pour les formations techniques uniquement.

Depuis 2021 les conditions d'éligibilité ont changé, rendez-vous sur le site Internet vivea.fr > « Critères de prises en charge des formations. »

- Pôle Emploi :

La prise en charge du Pôle Emploi est assurée par votre conseiller référent, son montant dépend de votre projet d'accompagnement.



Attention aux délais de prise en charge des organismes financeurs !!

- **Pour les personnes non éligibles** à ces fonds, contactez l'animatrice en charge de la formation pour connaître les modalités d'inscription.

Les **CGS** sont disponibles sur notre site internet, page *Se former – Progresser*.

Si vous êtes agriculteur, vous pouvez également couvrir une partie de vos frais grâce au crédit d'impôt à la formation et/ou bénéficier d'une prise en charge partielle du coût de votre remplacement pour départ en formation avec le service de remplacement de votre département.

Pour une bonne organisation, merci de respecter ces délais minimum :

Manifestez votre intérêt un mois avant

Validez votre inscription 15 jours avant la date de la formation.

Informations et (pré)-inscriptions auprès de :

Penelope M

peneloppemdf@adearlimousin.com - 05 87 50 41 03

